



Affichage et documents obligatoires dès le premier salarié

Cet affichage et documents sont obligatoires au cabinet médical dès le premier salarié (y compris un personnel d'entretien quelques heures par semaine).

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)